

La notice d'information qui précise les 2 options complémentaires qui peuvent être souscrites par l'intermédiaire de Gras Savoye au moment ou vous recevrez votre licence.

Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFA.

ENGAGEMENT DE L'ATHLETE de Benjamins à Vétérans

Je m'engage à participer au minimum à 4 compétitions dans la saison, ceci permettra à l'athlète de marquer ses points pour le classement national du club, à savoir les plus importantes : les championnats départementaux (cross/indoor/athlé/interclubs.) **et les Championnats par équipes qui sont une priorité que l'on ne peut refuser sans excuse valable motivée : en cas de refus, par un athlète sélectionné, le club pourra lui refuser l'inscription à un championnat individuel.** Chacun doit donc retenir ces dates dès la réception du calendrier de la saison (hivernale puis estivale)

DEMANDE D'AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IMAGE *

Je soussigné(e)

demeurantadhérent à l'Entente des Mauges,

accepte l'autorisation et la diffusion de mon image (ou de l'image de mon enfant mineur) :

nom :prénom :

prise lors de ses manifestations, compétitions et stages, sur ses différents supports de communication (plaquette, site internet, etc).

* en application de l'article 9 du code civil.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, Représentant légal de l'enfant

Autorise :

- mon enfant à pratiquer l'athlétisme au sein du Club :
- les responsables du Club (Entraîneurs, Dirigeants) à déplacer mon enfant en voiture, bus ou tout autre moyen de locomotion, lors des compétitions et sorties sportives.
- les responsables du Club à prendre toutes décisions médicales en cas de nécessité lors des déplacements (stages, compétitions,...)

AIDE AUX LICENCES DU CNDS : sous réserve de financement en 2010

Une aide peut être accordée aux bénéficiaires de l'allocation rentrée scolaire.

Je certifie bénéficier des aides à la rentrée scolaire pour mes enfants... si OUI cochez cette case

Signature de la licence

Fait à, le.....

Signature du Licencié et (des parents ou représentant Légal si le licencié est mineur)

précédée de la mention « Lu et approuvé »

Loi « Informatique et libertés » (Loi du 6 janvier 1978) - Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la FFA et peuvent être communiquées à des tiers sans limitation. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre : . l'absence de réponse vaut acceptation)